



Le mot des élus

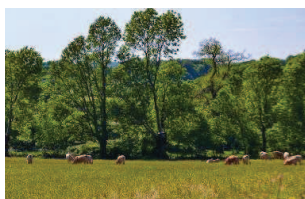
Vous recevez aujourd'hui la lettre d'information de votre service d'eau. Comme vous le découvrirez dans ces pages, nous arrivons au terme du deuxième programme de reconquête de la qualité de l'eau. Le bilan des cinq dernières années, en cours d'évaluation, devrait donner des pistes sur les points forts et les faiblesses pour l'élaboration d'un troisième programme, troisième programme actuellement soumis à la volonté de l'Agence de l'eau qui souhaite muscler les actions futures et à la capacité à faire des services de l'Etat. Nous espérons un dénouement favorable sur ce sujet, tout relâchement constituerait une faute et un mauvais exemple pour la suite.

Vous trouverez également un article sur l'arbre et la haie, sujet pertinent s'il en est, car si cette dernière joue un rôle d'importance sur le filtrage des eaux de ruissellement, elle a également un rôle de premier plan sur l'agronomie des sols en limitant l'érosion ainsi qu'un effet non négligeable sur le milieu en favorisant les écosystèmes.

M. Christian BOUFFARD, Vice-Président du SMAEP 4B

A découvrir dans cette lettre :

Les Paiements pour Services
Environnementaux
p. 1



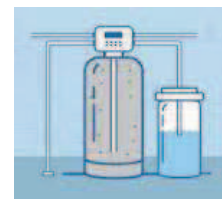
La haie au service de
la qualité de l'eau
p. 2 et 3



2021 : Bilan du
programme Re-Sources
p. 4



Qualité de l'eau :
Installation d'un adoucisseur
p. 4



DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX EXPÉRIMENTÉS SUR LA BOUTONNE

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont des dispositifs qui rémunèrent les exploitations agricoles pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des bénéfices en matière de préservation de la qualité de l'eau, de stockage de carbone ou encore de protection du paysage et de la biodiversité. Cela permet ainsi de soutenir et de valoriser les exploitations agricoles qui mettent en œuvre des pratiques vertueuses d'un point de vue environnemental. En France, les Agences de l'Eau ont été chargées d'expérimenter des PSE afin de préparer la prochaine programmation de la Politique Agricole Commune (PAC) à l'horizon de 2023.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne dont dépend notre territoire Re-Sources a ainsi défini des indicateurs d'éligibilité basés sur la longueur des rotations culturales, la surface en prairies, l'extensivité des pratiques ou encore la présence d'infrastructures agro-écologiques (haies, bois, mares...) et a ouvert le dispositif sur deux aires d'alimentation de captages du programme Re-Sources. Le SMAEP 4B a mené l'animation des PSE avec 5 Organisations Professionnelles Agricoles chargées de mener les audits d'éligibilité des exploitations volontaires.

L'opération a connu un franc succès à l'échelle de l'Agence de l'Eau Adour Garonne puisque l'ensemble du budget alloué a été consommé rapidement. Il ressort néanmoins de cette expérimentation que des ajustements doivent être réalisés pour correspondre au profil de notre territoire. Il semble capital de s'inscrire activement dans ce type de dispositif, sans doute promis à un avenir certain.



LES HAIES ET LES ARBRES INDISPENSABLES POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

En France, chaque année ce sont environ 11 500 km de haies qui disparaissent. Cette disparition est souvent liée à des pratiques d'entretien dégradantes (passage de lamier trop régulier qui dégrade le végétal, pâturage des haies par les animaux...). De plus, le bon état écologique des linéaires de haies restants n'est pas toujours au rendez-vous. En effet, une haie en bon état se caractérise par une largeur de minimum 3 mètres au sol, une densité et une continuité dans les étages de la végétation et un taux de renouvellement régulier des arbres présents dans la haie. L'enjeu pour beaucoup d'acteurs ainsi que pour le syndicat des eaux est de reconstituer sur le territoire des savoir-faire pour préserver et développer des aménagements de versants tels que les haies, l'agroforesterie, les bosquets, les alignements d'arbres, les ripisylves, les bandes enherbées... car ils présentent de nombreux intérêts environnementaux dont celui de la préservation de la ressource en eau.

LES HAIES AUX FONCTIONS MULTIPLES

RÉDUIRE LA POLLUTION DES COURS D'EAU ET DES NAPPES PHRÉATIQUES

La haie filtre et épure l'eau de ruissellement en absorbant les éléments minéraux par les racines des végétaux et en fixant ou dégradant les polluants.

AUGMENTER LA RÉSERVE EN EAU DES SOLS

Les végétaux favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol grâce à leurs racines et aux fissures qu'elles créent, d'où une réduction des volumes d'eau ruisselant en surface.

ATTÉNUER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les arbres limitent le réchauffement planétaire (absorption du CO₂ présent dans l'air) et régulent le climat (réduction de l'intensité des températures extrêmes et des vents forts).

CONSERVER ET RÉGÉNÉRER LES SOLS

Un maillage arboré limite l'érosion du sol en créant une barrière naturelle qui retient les particules fines sur les parcelles agricoles.

AMÉLIORER LA FERTILITÉ DES SOLS

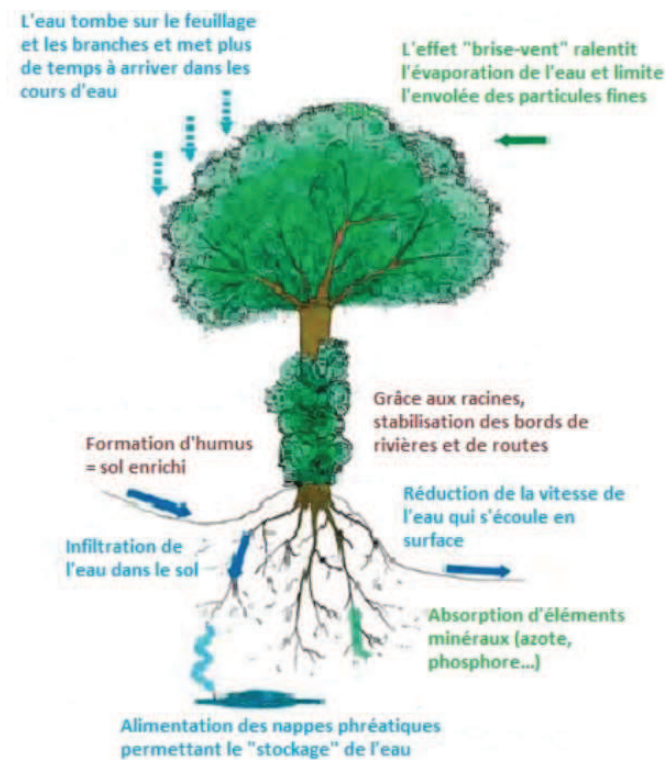
Les feuilles, branches et racines enrichissent le sol par leur dégradation et augmentent ainsi le stock de carbone. Les propriétés physico-chimiques du sol en sont améliorées.

VALORISER LES ASPECTS SOCIAUX

Les haies participent à la gestion des paysages, à la préservation de la biodiversité et rendent service à la population par la récolte de produits multiples (noix, châtaignes, pommes...)

Ceci ne sont que quelques exemples des intérêts de la haie et il y en a encore de nombreux que vous pouvez découvrir dans les productions de Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine entre autres (documents téléchargeables gratuitement)

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU



Source : « Indispensables haies » Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine

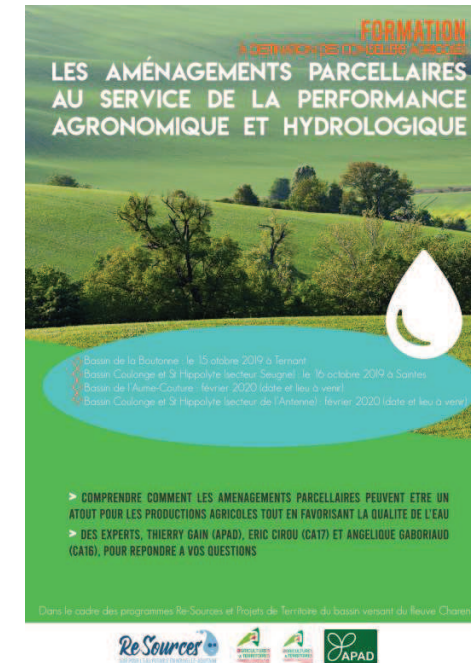
Comment bien entretenir une haie ?

Afin de rester compatibles avec les usages agricoles et la voirie, les haies demandent un entretien régulier et adapté.

L'entretien d'une haie implique le respect des végétaux qui la composent. La qualité des coupes est primordiale afin de permettre aux végétaux de cicatiser correctement. Un entretien adapté implique que la haie doit rester épaisse et le feuillage dense.

Le livret « l'entretien des haies champêtres » produit par Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine vous présente les différentes techniques et matériels utilisés pour l'entretien des haies mais aussi pour leur exploitation et leur formation...

RETOUR SUR LA FORMATION À DESTINATION DES TECHNICIENS EN CONSEIL AGRICOLE SUR LES AMÉNAGEMENTS DE VERSANTS



En 2019, le SMAEP 4B a construit en partenariat avec le SYMBO, l'EPTB Charente et le SIAEP NOC une formation à destination des techniciens en conseil agricole. L'objectif a été de proposer une formation qui fasse suite à celle proposée en 2017 sur l'hydrogéologie. La thématique abordée a été « l'aménagement parcellaire au service de la performance agronomique et hydrologique ». Sur le territoire de la Boutonne, la formation a eu lieu le 15 octobre 2019, et nous avons eu l'intervention de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime sur le rôle de l'arbre et de la haie, puis une intervention de l'APAD Centre Atlantique (Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable). L'objectif de cette journée a été dans un premier temps d'apporter des éléments de connaissance sur l'intérêt de l'arbre et de la haie puis sur celui de l'infiltration et du ruissellement de l'eau dans le sol. Dans un second temps, cette journée a eu pour but de permettre aux techniciens en conseil agricole d'avoir des éléments à transmettre auprès des exploitants agricoles sur les aménagements de versants favorables tant du point de vue agronomique que vis-à-vis de la qualité de l'eau.

A l'automne 2021, le SMAEP 4B souhaite continuer sur cette thématique en organisant une journée sur la valorisation de la haie et son bon entretien.

TÉMOIGNAGE DE SAMUEL FICHET DE L'ASSOCIATION PROM'HAIES EN NOUVELLE-AQUITAINE

“ Les haies, localement appelées palisses, ont été une composante majeure des paysages du sud Deux-Sèvres pendant plusieurs siècles. En effet, hormis quelques secteurs ouverts de plaines céréalières, tout le reste de ce territoire peu boisé était recouvert par un bocage parfois très dense où la polyculture-élevage était la norme. L'importante évolution des techniques agricoles s'est accompagnée à partir des années soixante d'une nécessaire restructuration du parcellaire, le remembrement, qui a toutefois été beaucoup plus destructeur qu'il n'aurait dû. En arasant parfois totalement les haies, les espaces incultes, les petites vignes et vergers, les zones humides... nous avons engendré de grands déséquilibres en oubliant le rôle essentiel de ces éléments et de la biodiversité associée dans le rapport entre les ravageurs des cultures et leurs prédateurs mais aussi pour la protection de nos fragiles sols agricoles et pour la qualité de l'eau qui sont des biens inestimables. De même en limitant le vent, en procurant de l'ombre, en transpirant de l'eau, les haies contribuaient à un microclimat favorable aux productions.

Face aux grands enjeux d'aujourd'hui, la société toute entière et une partie du monde agricole redécouvrent les bienfaits des arbres et des haies dans nos campagnes. Aux plantations limitées des années 90 succèdent aujourd'hui des projets de haies restructurantes de parfois plusieurs centaines de mètres voire plusieurs kilomètres par exploitation agricole ou par commune. En Deux-Sèvres, on estime les plantations entre 50 et 60 km/an.

L'effort doit se multiplier si l'on veut pouvoir influencer réellement sur le changement climatique, capter le carbone et valoriser le bois produit de multiples manières, en se substituant aux énergies fossiles, en remplaçant la paille dans les litières animales mais aussi en amendant les sols agricoles pour les enrichir en matière organique et activer la vie biologique. Tout cela devra se faire dans le cadre d'une gestion durable encadrée et surtout en conservant et respectant les haies existantes, ce qui bien souvent n'est pas le cas aujourd'hui.

VOUS ÊTES EXPLOITANT AGRICOLE ET VOUS SOUHAITEZ PLANTER UNE HAIE ?
Contactez Prom'Haies en remplissant le formulaire « Prise de contact avec Prom'Haies » disponible sur la page d'accueil de leur site internet : <https://www.promhaies.net>





2021 : UNE ANNÉE BILAN POUR NOS ACTIONS RE-SOURCES

Le second programme d'actions Re-Resources de la Boutonne Amont, commencé début 2017, touche bientôt à sa fin en décembre 2021. L'équipe Re-Resources du SMAEP 4B, en parallèle de la poursuite de ses actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau, mènera ainsi cette année 2021 l'évaluation de son second programme d'actions. Pour cela, l'équipe s'est agrandie et a accueilli depuis février 2021 une nouvelle salariée, Mme Louise BELL. L'évaluation va permettre de mesurer l'impact des actions menées depuis 2017 par rapport aux objectifs fixés en début de programme. Nos partenaires seront également rencontrés afin de recueillir leur perception sur ce second programme et leurs nouvelles propositions. Le SMAEP 4B fera également appel à un prestataire pour réaliser la partie sociologique du bilan. L'évaluation réalisée cette année servira de base de travail pour élaborer le prochain programme d'actions Re-Resources. Vous pourrez retrouver les résultats du bilan dans la prochaine Lettre Inf'Eau.



Qualité de l'eau : Installation d'un adoucisseur

L'eau que le syndicat vous distribue est tout à fait potable, mais il arrive qu'on lui reproche d'avoir un goût de chlore et d'être calcaire. Avant d'arriver jusqu'à nos robinets, l'eau effectue un long parcours, traverse différents types de sols et se charge naturellement en sels minéraux et oligo-éléments essentiels à notre santé : phosphore, calcium, magnésium... Sur notre territoire, elle est considérée comme calcaire car elle est riche en calcium et magnésium : on parle d'une « eau dure ». La dureté de l'eau est exprimée en degré français (°F) et une eau est considérée comme dure lorsque son titre hydrométrique (TH) est supérieur à 15°F. Une eau dure ne présente pas de risque pour la santé mais peut être responsable de la formation de calcaire pouvant entraîner l'obstruction des canalisations, l'entartrage des appareils électro-ménagers, chauffe-eau... Face à ce problème, certains foyers décident de faire installer un adoucisseur d'eau afin d'éliminer le calcium et le magnésium présents dans l'eau.

L'eau adoucie évite l'entartrage des appareils électroménagers et protège ainsi vos installations. Il faut toutefois savoir qu'un adoucisseur ne présente aucun intérêt pour la santé et peut même s'avérer dangereux. Mal réglés, les adoucisseurs peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements doivent donc être réservés aux eaux chaudes sanitaires comme le recommande l'Agence Régionale de Santé.

Ainsi, lorsque l'installation d'un procédé de traitement complémentaire tel qu'un adoucisseur est installé dans un logement, il est indispensable qu'une eau froide non traitée soit disponible pour les usages alimentaires (boissons, préparation des aliments). Le Code de la Santé publique a rendu obligatoire cette mesure dans les établissements collectifs disposant d'un adoucisseur mais cette réglementation ne s'applique pour le moment pas aux particuliers.



LES EVENEMENTS A VENIR AU SECOND SEMESTRE 2021

- Randonnée guidée sur le thème de l'eau
- Démonstration de matériels de désherbage mécanique
- Journée technique sur la valorisation de la haie
- Plateformes d'essai de couverts végétaux (en partenariat avec Ocealia et Néolis)
- Journée technique sur la fertilité des sols
- Journée technique sur l'agriculture biologique

Les dates et le déroulé de ces journées seront communiqués sur le site internet. Si vous êtes intéressé.e pour y participer, contactez-nous pour en savoir plus.

Voici quelques petits conseils pour éviter le désagrément du goût du chlore :

- Laisser couler l'eau quelques secondes avant de la consommer.
- Laisser reposer l'eau dans une carafe ouverte pendant 1h. Vous pouvez accélérer le processus en plaçant votre carafe au réfrigérateur.



CONTACTS

SMAEP 4B
73 Route de Brioux -79170 Pérignac
05.49.07.74.31
www.syndicat4b.fr
re-sources.smaep4b@orange.fr

Clara SCHNAPPER

Animatrice de bassin versant
Louise BELL
Animatrice de bassin versant
Elise VILCHANGE HELIS
Responsable qualité de l'eau

